

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25/11/2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 19 NOVEMBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 Novembre 2009, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, Adjoints au Maire,

Mme KELEBE, M. VINCENT, Mme MADI, MM. GUERRIEN, MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, M. BEAUDET, Mme LATOUR, M.KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M.RUER, Mmes GRARE, DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
Mme AHMED M. ROS	Mme KHELAF M. MONINO	M.KAMALA	Mme GRARE

Absents: M. MAIZA, Mmes FOURNIER, SANDT, M'DAHOMA-MOHAMED, CHIBAH, MM. MILIA, AUGY

Secrétaires de séance : : Mme HARKATI,

QUESTION N° 264 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 22 Octobre 2009

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 Octobre 2009.

QUESTION N° 265 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Carrefour pour l'Information à Aubervilliers" CICA, année 2010.

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus.

APPROUVE les termes de la convention annuelle avec l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers ».

AUTORISE le maire à signer convention.

QUESTION N° 266 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire au Carrefour pour l'Information et la Communication (CICA)

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

ACCORDE une subvention complémentaire au CICA d'un montant de 70 000 €.

QUESTION N° 267 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Admission en non valeur

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" s'étant abstenus.

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour la somme de 203 696.01 €.

QUESTION N° 268 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Demande de remise gracieuse : régie de recettes au centre municipal de santé.

A l'unanimité.

ACCORDE la remise gracieuse de 620 € (six cent vingt euros) au régisseur de la régie de recette au centre municipal de santé.

QUESTION N° 269 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'une convention avec l'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LRSH)

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LRSH).

QUESTION N° 270 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Avenant n° 1 à la convention Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis signée le 22 Décembre 2008

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention Enfance Jeunesse du 22 décembre 2008 entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

QUESTION N° 271 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : Direction de la communication : approbation d'un contrat passé à compter du 1er janvier 2010 avec M. MEDEIROS Frédéric, engagé en qualité de spécialiste de l'information, assurant les fonctions de directeur de la communication.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée et tel qu'il est annexé à la présente délibération, le contrat passé à compter du 01 janvier 2010 pour une durée de trois ans, avec Monsieur Frédéric MEDEIROS, engagé en qualité de spécialiste de l'information, assurant les fonctions de directeur de la communication.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 7^e échelon d'attaché principal, à savoir : indice brut 821, indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire du cadre d'emplois.

AUTORISE le maire à signer le contrat avec Monsieur Frédéric MEIDEIROS.

QUESTION N° 272 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : Centre municipal de santé : renouvellement du contrat passé à compter du 1er janvier 2007 avec Monsieur Claude BRULEY engagé en qualité de médecin spécialiste en dermatologie.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à proroger à compter du 01 janvier 2010, pour une durée de 3 ans dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, le contrat passé à compter du 01 janvier 2007, avec Monsieur Claude BRULEY, engagé en qualité de médecin spécialisé en dermatologie

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante :

77.16 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} octobre 2009, cette valeur suivra l'évolution de l'indice «100 » de la fonction publique. Rémunération qui sera revalorisée automatiquement à chaque augmentation de traitement des fonctionnaires territoriaux.

AUTORISE le maire à signer le contrat avec Monsieur Claude BRULEY.

QUESTION N° 273 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement du contrat passé à compter du 1er janvier 2007 avec Madame CAO NGUYET-Hâm engagée en qualité de chirurgien dentiste

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à proroger à compter du 01 janvier 2010, pour une durée de 3 ans dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, le contrat passé à compter du 01 janvier 2007, avec Mademoiselle CAO Nguyêt-Hân, engagée en qualité de chirurgien dentiste.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante :

64.30 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} octobre 2009, cette valeur suivra l'évolution de l'indice «100 » de la fonction publique, rémunération qui sera revalorisée automatiquement à chaque augmentation de traitement des fonctionnaires territoriaux.

AUTORISE le maire à signer le contrat avec Mademoiselle CAO Nguyêt-Hân.

QUESTION N° 274 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel Communal : recrutement des agents pour le recensement 2010 et fixation de leur indemnité

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à recruter 14 agents recenseurs, 3 contrôleurs et 2 interprètes pour effectuer les opérations de recensement rénové de la population qui aura lieu du 21 janvier au 27 février 2010.

APPROUVE le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements	: 1,84 €
- Feuille de logement collectée dans la commune	: 1.30 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune	: 1,08 €
- Fiche de logement non enquêté	: 1,62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée	: 45,45 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés.
Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut tout agent confondu est fixé à 2 000 €.

APPROUVE le recours à deux interprètes chinois et bengali d'une rémunération sur la base horaire brute de 12 €.

APPROUVE l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1 136 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 275 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional en matière de diagnostic "saturnisme" en parties communes et privatives.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour la réalisation de diagnostics en habitat ancien évalués à 260 diagnostics en parties privatives et 60 en parties communes.

QUESTION N° 276 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de renouvellement MOUS "saturnisme"-année 2009

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « saturnisme »,

AUTORISE le Maire à signer avec le préfet la convention correspondante avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

DIT que le montant de la MOUS « saturnisme » pris en charge par la commune d'Aubervilliers s'élève à 142.000 Euros. La participation financière de l'Etat est également de 142.000 Euros.

QUESTION N° 277 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun, année 2010. Annulation de la délibération n°168 du 16 juillet 2009 et approbation du nouveau projet de marché

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

RAPPORTE la délibération n°168 du 16 juillet 2009

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée, à bons de commande, relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun, passé pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2010 et comportant l'allotissement et les seuils suivants :

ALLOTISSEMENT	SEUIL MINI € T.T.C.	SEUIL MAXI € T.T.C.
Lot N° 1 Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transports en commun	25 000 €	80 000 €
Lot N° 2 Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires Projecteurs, échappements, batteries, électricité, lampes, courroies, bougies, balais, embrayage, démarreur, alternateur, essuie glaces et divers organes des véhicules	15 000 €	50 000 €
Lot N° 3 Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun Filtres à huile, gasoil, air et essence	3 000 €	15 000 €
Lot N° 4 Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires plaquettes de freins, flexibles, disques, maîtres cylindres, kits de freins et divers organes de freinage	3 000 €	30 000 €
Lot N°5 Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transport en commun Plaquettes de freins, flexibles, disques ,maîtres cylindres, embrayage et divers organes de freinage	3 000 €	30 000 €

QUESTION N° 278 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenants de transfert pour le marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les écoles lot n°1: livres classiques, livres scolaires.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant transférant le marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les écoles au lot n°1 : livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles, de la société France Telecom e-Commerce à la société GIE Libr' Est pour la période restant à courir.

QUESTION N° 278 -2- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : lot n°2: cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant transférant le marché de fourniture de livres et compléments didactiques au lot n°2 : cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées, de la société France Telecom e-Commerce à la société GIE Libr' Est pour la période restant à courir.

QUESTION N° 279 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : principe d'octroi d'une subvention pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux

A l'unanimité.

DECIDE du principe d'octroi d'une subvention pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux.

DECIDE que la subvention pour surcharge foncière fera l'objet d'une délibération du conseil municipal dans le cadre de chaque demande de permis de construire.

Son montant représentera au moins 20 % du dépassement de la valeur foncière de référence fixée par l'Etat mais s'inscrira néanmoins dans la limite de celui du versement pour dépassement du plafond légal de densité.

QUESTION N° 280 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 2 à 14 rue Albinet, passage Albinet, rue Bengali et 30 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers, parcelle G 134 : déclassement des lots de volume 2 et 3 appartenant à la commune.

A l'unanimité.

DECIDE du déclassement des lots de volume 2 et 3 correspondant à un passage public et à la maison des jeunes Rosa Luxemburg situés 2 à 14 rue Albinet, passage Albinet, rue Bengali et 30 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers.

DIT que ces lots de volume sont classés dans le domaine privé de la commune d'Aubervilliers afin de les céder à l'OPH d'Aubervilliers.

QUESTION N° 281 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Echange des lots de volume 2 et 3 situés 2-14 rue Albinet, parcelle G 134 appartenant à la commune d'Aubervilliers contre les lots de volume 5, 6, 8 et 9 situés 25-27 rue Emile Augier, parcelle G 130, appartenant à l'OPH d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n° 170 du 27 septembre 2007.

CEDE dans le cadre d'un échange les lots de volume n° 2 (passage public) et n° 3 (maison des jeunes Rosa Luxemburg) situés 2 à 14 rue Albinet, passage Albinet, rue Bengali et 30 rue Gaétan Lamy, cadastrés G 134, appartenant à la commune d'Aubervilliers contre les lots de volume n° 5, 6, 8 et 9 correspondant à un sas d'entrée (lots 5a, 5b et 6), des appartements au rez-de-chaussée (lot 8) et un local au 1^{er} étage (lot 9), situés 36-38 rue Gaétan Lamy, cadastrés G 130, appartenant à l'OPH d'Aubervilliers.

DIT que l'échange s'effectuera sans soulte.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 282 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 209-211 rue André Karman / 34 rue Charron à Aubervilliers, cadastré AB 72 : cession au profit de la Société VILOGIA ou tout substitué.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 209-211 rue André Karman / 34 rue Charron à Aubervilliers, cadastré AB 72, au profit de la Société VILOGIA ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 410.000 €, libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 283 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Parcelle cadastrée AV 96 à Aubervilliers correspondant au lycée Le Corbusier : cession au profit du Conseil Régional d'Ile-de-France

A l'unanimité.

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée AV 96 située 168 à 178 rue des Cités / 36-36 bis – 38 à 50 rue Léopold Réchossière / 1 à 9 av. du Docteur Michaux correspondant au lycée Le Corbusier au profit du Conseil Régional d'Ile-de-France.

PREND ACTE que la cession se fera à titre gratuit.

AUTORISE le maire à signer l'acte relatif à cette cession.

QUESTION N° 284 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Riposte.

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros en faveur de l'association La Riposte.

QUESTION N° 285 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Adhésion de la commune d'Aubervilliers à l'association "Europe de la Mémoire"

A l'unanimité.

DECIDE d'adhérer à l'association Europe de la mémoire.

QUESTION N° 286 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention de 8000 euros à l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer 8 000 (huit mille) euros à l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée, ANGI.

QUESTION N° 287 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire aux associations sportives

A l'unanimité.

AUTORISE : le maire à attribuer un complément aux associations suivantes :

- 6 000 € pour le club municipal d'Aubervilliers escime
 - 7 000 € pour l'association cyclisme municipal d'Aubervilliers
 - 9000 € pour le football club municipal d'Aubervilliers
-

QUESTION N° 288 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature de la convention annuelle entre la Commune et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (Année 2010)

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2010.

QUESTION N° 289 - Daniel GARNIER

OBJET : Remise gracieuse de la créance d'une famille pour ses participations aux frais de restaurants scolaires et centres de loisirs.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

DECIDE de procéder à une remise gracieuse de 2 500 € sur la dette de l'identifiant n°41411.

INSCRIT cette somme au budget pour permettre cette opération.

QUESTION N° 290 - Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2009/2010.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des coopératives des écoles suivantes :

MATERNELLE PAUL BERT

- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE JEAN PERRIN

- 200 € pour le projet "La Cité des enfants".

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE FRANCINE FROMOND

- 165 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE MARC BLOCH

- 200 € pour le projet "Jardin",
- 200 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE LOUISE MICHEL

- 200 € pour le projet "Jardin",
- 250 € pour le projet "Danse".

MATERNELLE ROBERT DOISNEAU

- 600 € pour le projet "Gravure".

MATERNELLE JACQUES PREVERT

- 700 € pour le projet "Classe à PAC - Musique".

ECOLE FIRMIN GEMIER

- 600 € pour le projet "Equitation",
- 700 € pour le projet "Classe à PAC - Théâtre".

ECOLE CONDORCET

- 200 € pour le projet "Jardin".

ECOLE JEAN MACE

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 100 € pour le projet "Rencontre avec un artiste",
- 200 € pour le projet "Rallye lecture",
- 500 € pour le projet "Pornic".

ECOLE ALBERT MATHIEZ

- 200 € pour le projet "Classe Villette – Le vivant",
- 150 € pour le projet "Potager",
- 400 € pour le projet "Astronomie – La Villette",
- 600 € pour le projet "Equitation".

ECOLE EDGAR QUINET

- 200 € pour le projet "Mosaique sur mur",
- 150 € pour le projet "Jardin".

ECOLE JOLIOT CURIE

- 700 € pour le projet "Classe à PAC - Théâtre".

ECOLE PAUL LANGEVIN

- 1 400 € pour les 2 projets "Classes à PAC - Théâtre".

ECOLE EUGENE VARLIN

- 500 € pour le projet "Futuroscope".

ECOLE JULES VALLES

- 700 € pour le projet "Classe à PAC - Danse".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

La dépense en résultant sera de 10 265€

QUESTION N° 291 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2009/2010.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des établissements suivants :

SEGPA ROSA LUXEMBURG

- 320 € pour le projet "Tailleur pour Drame".

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 600 € pour le projet "Lutter contre l'exclusion",
- 400 € pour le projet "Réaliser un film",
- 500 € pour le projet "Voyage pédagogique".

COLLEGE JEAN MOULIN

- 1 000 € pour le projet "Eco Citoyenneté",
- 400 € pour le projet "Compétitions sportives".

COLLEGE DIDEROT

- 1 000 € pour 2 projets "Séjour ski" et "Séjour surf".

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 500 € pour le projet "Shakespeare",
- 500 € pour les projets "L'histoire de l'Algérie",
- 1 400 € pour 2 projets "Développement durable" et "Voyage Amsterdam".

LYCEE D'ALEMBERT

- 450 € pour le projet "Vis à vis".

La dépense en résultant sera de 7 070 euros.

QUESTION N° 292 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Augmentation de la rémunération des enseignants en charge des études surveillées.

A l'unanimité.

APPROUVE l'augmentation du taux de rémunération des enseignants en charge des études surveillées à compter du 1^{er} décembre 2009.

QUESTION N° 293 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Signature d'une convention avec l'APCEJ et l'Education Nationale relative à l'intervention de l'association au sein des établissements scolaires de la ville d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

QUESTION N° 294 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Signature de la convention annuelle entre la Commune et l' association Aubervacances-Loisirs (Année 2010)

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention entre la ville et l'association Aubervacances-Loisirs pour l'année 2010.

QUESTION N° 295 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant au conseil d'administration de l'O.P.H. d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DESIGNE Mounia HARKATI, conseillère municipale au conseil d'administration de l'O.P.H. d'Aubervilliers.

RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Présentation des rapports d'activités de l'année 2008 relatifs à la délégation de service public des marchés d'approvisionnement (Centre, Montfort, Quatre-Chemins)

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités établis pour l'année 2008 par la Société MANDON, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement.

RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Vœu relatif au Sommet de Copenhague et signature de l'appel "l'Ultimatum climatique"

A l'unanimité

ADOpte le vœu relatif au Sommet de Copenhague,

SIGNE l'appel "l'Ultimatum climatique".

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22H40